

ORON-LA-VILLE

Une plongée en milieu carcéral suisse

Diffusion au cinéma d'Oron
d'«Article 43»,
film de Denise Gilliland,
produit par Œil Ouvert (CH)
en coproduction avec la TSR.

Denise Gilliland a grandi dans la région d'Oron (Maraçon). En 1985, diplômée de réalisatrice en poche de l'Istituto di Scienze Cinematografiche de Florence (Italie), et de retour en Suisse, elle écrit, réalise et supervise de nombreux films de commande. En 1989, une campagne audiovisuelle de prévention du sida lui fait découvrir la souffrance qu'il peut y avoir derrière l'exclusion.

C'est pour elle le début d'un engagement: donner la parole à ceux qui ne l'ont pas. Rendre humanité et dignité à ceux que la société rejette.

En 1994, sortie de son premier long métrage de création: «Mon père, cet ange maudit». Suivent d'autres créations telles que «Gangsterino», «Femmes du No Future» ou «Les bas-fonds», qui sera nommé pour le prix du cinéma suisse.

A 35 ans, elle fonde l'association «Rebond'art» dont le but est de soutenir des projets culturels réalisés avec des personnes démunies. En 2007, elle prend la direction de la maison de production «Œil Ouvert». Le film «Article 43» sera son huitième long métrage documentaire et se présente déjà comme un succès pour avoir reçu une mention spéciale du jury «Regard sur le crime» au Festival Visions du réel 2008.

CM – Qu'est-ce qui a généré ce projet «Article 43»?

DG – J'ai fait un film qui s'appelle «Les bas-fonds», en 2000, et qui mettait en scène des SDF qui, à travers un atelier théâtre, retrouvent une sorte de dignité et du ressort pour se «réinsérer». Du coup, j'ai eu envie de créer une association «Rebond'art» qui amène des projets culturels pour des personnes fragiles ou démunies. On a fait du théâtre, des ateliers peintures. Dans le cadre de «Rebond'art», j'étais la présidente, coordinatrice, je faisais la recherche de fonds, je produisais des ateliers artistiques des autres. Et puis, j'avais super envie d'en animer un. Je ne savais pas comment le mettre sur pied et j'ai rencontré Anne-Laure Sahy, la fondatrice de l'association «Prélude» qui propose en fait la même chose que «Rebond'art» mais dans les prisons. Donc, la rencontre entre Anne-Laure et moi a permis à cet atelier de cinéma de démarrer. Anne-Laure a pris ma place et a produit l'atelier, ce qui m'a permis de l'animer et d'être purement dans la partie artistique. C'était mon souhait. Je ne voulais pas cumuler les deux casquettes. C'est vraiment né d'un désir d'atelier cinéma, avec une question qui est celle que je pose au début du documentaire. «Qu'est-ce qui reste de notre créativité, de notre potentiel créatif et social quand on est incarcéré depuis longtemps?» On a eu de la chance, parce que très vite les autorités ont dit oui pour l'atelier. On s'est installé dans la prison à raison d'un soir par semaine sur un peu plus d'une année pour faire réaliser des films. C'était le contrat de départ avec la direction de la prison et les autorités, et puis en cours de route, je me suis aperçue que je tombais dans une année extraordinaire, dans la mesure où plusieurs personnes de mon groupe étaient



Denise Gilliland: «A un moment donné c'était plus le projet qui me portait, que moi qui le portais».

soumises à l'article 43, et comme le code pénal avait changé, ces personnes étaient reléguées. Par hasard, je tombais dans une période avec un enjeu humain. Je n'avais pas du tout l'autorisation de faire un documentaire. Je n'étais pas du tout arrivée vers les autorités pour cela. Cela a été délicat. C'était tout à fait progressif comme mise en place du projet. D'abord j'ai demandé l'autorisation de faire un making-off pour le DVD des films des détenus, cela m'a été accordé relativement facilement, et puis, j'en ai parlé à la TSR qui est devenue coproductrice du film. C'est devenu un 52 min. télé, et puis en cours de montage, on s'est dit «la matière est trop intéressante, un 52 cela ne tient pas», on a donc fait un 90 min. cinéma. C'est vraiment un projet qui a grandi de façon organique. Un film prenait vraiment corps. A un moment donné c'était plus le projet qui me portait que moi qui le portais.

CM – Vous avez revu les protagonistes pour visionner le film finalisé, quelles ont été leurs réactions?

DG – C'est un contrat de confiance que je passe avec tous les protagonistes de tous mes films. Je ne sors pas une

image sans leur accord. Ce qui permet, au moment du tournage, une belle liberté, une belle confiance de part et d'autre. La réaction a amené quantité d'émotions parce que jamais ils n'avaient eu de retour sur eux, une espèce de feed-back. Une image d'eux-mêmes positive, cette fois-ci. Je pense que c'est cela qu'on amène avec l'atelier et ce documentaire. Une permission de montrer, de faire émerger une facette d'eux-mêmes parfois qu'ils ignorent, une facette positive dont plus personne ne veut depuis l'incarcération. Ils avaient devant eux non pas des détenus, mais des «mecs» qui faisaient des films, avec tout ce que cela veut dire d'emmerdements, de challenge et de petits bonheurs. C'était très fort pour eux.

CM – Quelle a été la réaction d'«Article 43» au niveau des personnes représentant la Justice en Suisse?

DG – A la première du film, il y avait pas mal d'avocats dans la salle. Mais ils ne sont pas venus me parler. C'est assez terrible quand on sort un film, il y a très peu de gens qui viennent vous parler. C'est très rare d'avoir des vrais retours avant les débats. Ce que je sais, c'est qu'il y a eu un peu une crainte quand le film s'est appelé «Article 43», ce n'était pas cela que j'étais en train de faire aux yeux des autorités, c'était un film sur un atelier de cinéma.

CM – On dirait que tout a été étagé sur l'incertitude?

DG – C'était assez fou à vivre. C'était assez épuisant je dois dire, parce que cette incertitude de ne pouvoir sortir des images, de ne pas faire le film, c'était vraiment jusqu'au bout. L'argent de la télé, par exemple, était engagé, ce qui a signifié que je ne pouvais pas produire avec quelqu'un d'autre. Si les autorités me disaient non, «cela ne va pas du tout, vous ne sortez pas votre film», je remboursais 150'000 francs. C'était vraiment une prise de responsabilité monstrueuse du début à la fin. J'en ressors vraiment épuisée et contente parce que tout s'est bien passé.

CM – Il y aura un suivi sur ce type d'atelier?

DG – Il y a un suivi, c'est l'association «Prélude». Je suis dans le comité de cette association. On essaie de garder des liens. Il y a deux détenus qui sont sortis de notre groupe, on les a vus dehors, on les aide tant qu'on peut. Le lien est vraiment là, et je crois réellement à cela pour la réinsertion. «Prélude» est vraiment présente pour mettre en relation, pour aider à trouver du travail et puis, il y a plein d'autres ateliers en prévision.

CM – Vos projets futurs, long métrage ou documentaire?

DG – Les deux. Pour «Eaux troubles», on va entrer en phase de recherche de financement. C'est un projet qui traite de la géométrie de la schizophrénie, je reste dans des sujets à cheval entre le social et la culture. Egalement, il y a cette fiction que je développe qui s'appelle les explorateurs du surnaturel, une fiction basée sur l'étude des sujets paranormaux par les scientifiques.

Christophe Moratal

PUBLICITÉ

Le partenaire de confiance pour un placement sûr

Nos obligations de caisse jusqu'à 3,125%*

Frais de souscription gratuits.

Plus d'informations: 0844 BCV ou 0844 228 228 (tarif national) www.bcv.ch

* taux au 6.10.2008, pour une durée de 8 ans, sous réserve de modifications ultérieures

Ça crée des liens

Obligations de caisse



A SAVOIR... «ARTICLE 43»

www.article43.ch
www.prelude.ch

Ma 28 octobre 2008 à 20 h au Cinéma City-Club à Pully.
Me 29 octobre 2008 à 20 h au Cinéma d'Oron à Oron-la-Ville (discussion/débat en présence de Denise Gilliland, réalisatrice; Anne-Laure Sahy, fondatrice de Prélude et productrice, et de Bernhard Baeriswyl, ancien détenu, protagoniste d'«Article 43» et réalisateur d'un court métrage.

Ve 31 octobre 2008 à 20 h 45 au Cinéma Urba 2 à Orbe.
Sa 1^{er} novembre 2008 à 18 h 30 au Cinéma Capitole à Yverdon.
Di 2 novembre 2008 à 10 h 30 au Cinéma BIO à Genève-Carouge.
Di 9 novembre 2008 à 18 h au Cinéma Royal à Sainte-Croix.
Sa 6 décembre 2008 à 14 h au Cinoche à Moutier.

Les films projetés

- Article 43, un film de Denise Gilliland, 90 min. © 2008. Suivi de la collection «Œil Ouvert en prison», cinq courts métrages réalisés par des détenus (durée totale: 43 min.) © 2007.
- Gros cauchemar, un film de Pedro Toledo, art et essai 4 min.
- La vie d'une patate, un film d'Hervé Barbezat, documentaire 17 min.
- A l'époque, un film de Jean Anken, documentaire 9 min.
- Pourquoi Bernhard, pourquoi! un film de Bernhard Baeriswyl, documentaire 8 min.
- La liberté c'est..., un film d'Olivier, art et essai. 6 min.